

Place à la philo!

Guy Haarscher, professeur à l'ULB

Philippe Van Parijs, professeur à l'UCL

Suivie de plus de 150.000 signatures, une pétition parvenait en juin 2001 au Parlement de la Communauté française pour réclamer que la morale laïque et les religions continuent à être enseignées dans les écoles relevant de sa compétence et pour que l'organisation en soit améliorée. Cette pétition, nous ne l'avons pas signée. Mais nous aurions pu le faire, car nous pensons qu'il n'y a pas de raison majeure de renoncer au modèle belge de neutralité dans l'enseignement au profit d'un régime de laïcité à la française.

L'adhésion à ce modèle ne justifie cependant pas le conservatisme, et nous croyons que le moment est venu de l'infléchir en faisant place à un vrai cours de philosophie dans l'enseignement secondaire. C'est possible, tant financièrement que juridiquement. Et cela permettrait de mieux servir deux objectifs importants.

Si l'introduction d'un tel cours, en fin de secondaire, est à nos yeux plus importante que jamais, c'est d'abord parce qu'il est grand temps de briser le monopole d'un modèle de pluralisme par juxtaposition, où chaque confession se réserve le privilège d'aborder les grandes questions que se posent les adolescents dans des chapelles soigneusement séparées. Dans le climat de tension renouvelée entre communautés religieuses résultant des attentats du 11 septembre et de l'intensification du conflit israélo-palestinien, il n'est pas superflu, pour assurer les conditions d'un respect mutuel, de tenter de créer des espaces où des élèves se retrouvent, quelle que soit la tradition dans laquelle ils sont nés, pour réfléchir et discuter ensemble en profondeur. Un cours de philosophie commun créerait un tel espace.

En outre, l'introduction d'un tel cours nous paraît particulièrement opportune en raison de ce qui se prépare en matière de réforme de l'enseignement supérieur. D'une part la création de baccalauréats de trois ans risque d'avoir pour conséquence d'éjecter les cours de philosophie générale d'un certain nombre de programmes non-philosophiques, où ils sont actuellement présents. D'autre part, la nécessité d'offrir des diplômes universitaires de qualité en trois ans rend particulièrement importante la formation d'élèves terminant le secondaire avec une capacité d'argumentation sur des questions abstraites. Ici encore, un cours de philosophie, conçu non comme un vernis de culture générale, voire comme un « pinaillage » sur des thèmes à la mode, mais comme un effort de réflexion limpide et argumentée sur la nature de la connaissance ou le sens de l'existence, peut constituer un outil important.

Ainsi motivée, l'introduction d'un cours de philosophie peut et doit se faire sans alourdir la charge horaire des élèves, ni augmenter le coût global de l'enseignement, ni créer une complication organisationnelle supplémentaire pour les directeurs d'école. Elle doit dès lors prendre la forme d'un cours obligatoire pour tous en remplacement partiel d'autres cours. Dans la formule modeste que nous soumettons à la discussion, il s'agirait d'introduire un cours de philosophie de deux heures par semaine aux 2^e et 3^e trimestres de la 5^e année et au 1^{er} trimestre de la 6^e, en remplacement des cours dits « philosophiques » actuellement donnés durant ces trois trimestres. Cette formule a l'avantage de satisfaire sans difficulté l'exigence constitutionnelle d'offrir les divers cours de religion et de morale laïque dans toutes les écoles

publiques. En outre, elle manifeste la conviction que, loin d'une relégation dans les « petites classes », les cours de morale et de religion ont toute leur place en fin de secondaire, nourris entre autres par l'expérience du cours commun de philosophie qui les aura précédés.

Enfin, une telle innovation ne menace nullement l'emploi des professeurs de religion et de morale. Dans le contexte actuel de pénurie d'enseignants de ces matières, les risques pour l'emploi seraient tenus même si aucun d'entre eux n'était prêt à assumer le nouvel enseignement de philosophie. Mais bon nombre d'entre eux ont une formation philosophique et sont parfaitement à même de relever le défi du nouveau cours. Et pour bien d'autres, intensément intéressés par des questions de nature philosophique, une formation complémentaire peut être aisément organisée avec un financement que rend possible l'économie réalisée grâce au regroupement des classes pour le cours commun de philosophie.

Les enseignants de morale et de religion effectuent aujourd'hui un travail difficile et précieux. L'infléchissement novateur de notre pluralisme scolaire, que nous estimons nécessaire, constitue une aventure passionnante qui ne réussira que si elle peut bénéficier de la collaboration, de l'expérience et de l'enthousiasme de bon nombre d'entre eux.